



LIOTARD

DIFFUSION L'Expertise Gaz depuis 150 ans

Liottard vous informe...

LA REGLEMENTATION

Réglementation

Les installations de gaz doivent être conformes aux textes suivants :

Pour les locaux d'habitation

Arrêté du 2 aout 1977 modifié par l'Arrêté du 23 aout 1992, du 28 octobre 1993, du 18 septembre 1995, du 5 aout 1998 et du 5 octobre 2005, relatifs aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

DTU n° 61-1 : installations gaz

DTU n° 65-4 : chaufferies

Pour les locaux mobiles

NF S 56200 (et sa dérogation de septembre 1996), Arrêté du 19 septembre 1983

Pour les locaux recevant du public

Règlement de sécurité prévu par le Code de la construction et de l'habitation. Les types de matériels utilisés dans les installations réglementées doivent être conformes aux normes françaises en vigueur (le label NF Gaz prouve cette conformité) ou en l'absence des précédentes avoir fait l'objet d'un agrément ministériel.

Pour tout renseignement complémentaire nos experts sont à votre disposition au

02 47 32 38 49



LIOTARD
DIFFUSION L'Expertise Gaz depuis 150 ans

Levée de la Loire - 37700 Saint-Pierre-des-Corps - SA au capital de 4 545450 €

RCS TOURS B 542 084 447 - n° TVA intracommunautaire: FR47 54084447

Tél: 02.47.32.38.49 / 54 ou 58 - Fax: 02.47.32.38.93

Courriel: info@liotardlpg.com